

Compte rendu du Conseil Municipal du 12 juillet 2017

Convocation en date du 30 juin 2017.

Le conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le 12 juillet 2017, à 20 h, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE, Maire.

Présents : LE JEUNE Joël, FLAGEUL Alain, LANDOUAR Jean-Michel, JORAND Patrick, JACOB Daniel, MADEC Dominique, ALLAIN Valérie, MEDIANE Viviane, CHARTIER Thierry, METAYER Isabelle, CENSIER-LEMAIRE Marie et LE NORMAND Christian

Absents excusés : LE GRAND Jeanne (procuration à Jean-Michel LANDOUAR), COSQUER Doudja (procuration à Alain FLAGEUL), CADREN Vincent (procuration à Joël LE JEUNE).

Secrétaire de séance désigné (art L 2121-15 du CGCT) : FLAGEUL Alain.

1- Lannion-Trégor communauté

Evolution des statuts

Le conseil a approuvé les deux dispositions statutaires suivantes relatives aux compétences de Lannion-Trégor Communauté :

- exercice de la compétence facultative « assainissement collectif » sur l'ensemble du territoire communautaire y compris pour les communes de l'ex Communauté de Communes de la Presqu'île de Lézardrieux, à compter du 1^{er} janvier 2018
- prise de la compétence « Création, Gestion et Développement d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale » par Lannion-Trégor Communauté au 1^{er} octobre 2017.

Unanimité.

Pacte Financier et Fiscal

Après examen des documents et réponses aux questions posées, le conseil a validé le Pacte Financier et Fiscal 2017 de Lannion-Trégor Communauté par 12 voix pour et 3 contre (Isabelle Métayer, Christian Le Normand et Marie Censier-Lemaire).

Isabelle Métayer s'est déclarée, en particulier, contre les gros investissements routiers prévus au PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement).

Taxe d'aménagement communautaire

Par 12 voix pour et 3 contre (Isabelle Métayer, Christian Le Normand et Marie Censier-Lemaire), le conseil a accepté qu'une taxe d'aménagement soit instaurée au niveau communautaire.

Taxe d'habitation sur les logements vacants

Le conseil a confirmé l'application de la taxe d'habitation sur les logements vacants déjà en vigueur depuis plus de deux ans afin de contribuer à la réalisation des objectifs du Programme Local de l'Habitat arrêté par Lannion-Trégor Communauté.

Unanimité.

2- Budget Eau

Suite à la dissolution du Syndicat du Léguer au 30 juin 2017, la gestion de l'eau potable est reprise par chacune des communes (TREDREZ-LOCQUEMEAU et PLOULEC'H).

Le conseil, à l'unanimité, a voté le budget « Eau » du second semestre, présenté par le Maire, et équilibré comme suit :

Section d'exploitation	94 000 €
Section d'investissement	19 100 €

Le conseil a également validé la clé de répartition des emprunts proposée, soit 45,8% pour Ploulec'h et 54,2% pour Trédrez-Locquémeau, et les remboursements de différents frais (secrétariat, téléphone, internet) au budget de la Commune.

Unanimité.

Enfin une ligne de crédit de trésorerie de 100 000 € sera ouverte auprès du Crédit Agricole (taux index euribor 3 mois moyenné non flooré à 0 + marge 1,5%).

Unanimité.

3- Installation d'une main courante au terrain de football

Après examen par la commission des travaux, le conseil a validé le devis de l'entreprise Jardin de l'Evron de Moncontour pour la fourniture et pose d'une main-courante en acier galvanisé et de deux bancs de touche au terrain de football (coût 17 464 € TTC).

Unanimité.

4- Rénovation d'un foyer vétuste d'éclairage public

Le conseil a validé la proposition du Syndicat Départemental d'Energie pour le remplacement d'un foyer rue Saint Quémeau (coût 1 250 € HT avec une participation de la Commune de 60%, soit 750 €).

Unanimité moins 1 voix contre (Christian Le Normand).

5- Acquisition de la voirie hent Dall Park Neud

Pour faire suite à la demande de Monsieur LE SEC'H Gilles, maître d'ouvrage de la SARL B 621 (lotissement Park Neud) à Kerguerwenn et après réfection complète de la voirie, le conseil a donné un accord de principe pour la rétrocession à la Commune, à l'euro symbolique, des équipements de voirie de ce lotissement privé, pour intégration dans le domaine privé de la commune, en retenant, pour le transfert des équipements, la date à laquelle la dernière construction sera terminée sur la parcelle B 1292.

Unanimité.

6- Eglise de Locquémeau : demande de financement

Le conseil ayant décidé de lancer les travaux de restauration de l'église de Locquémeau, il est maintenant possible de solliciter la Région Bretagne sur l'étude qui avait été faite en amont par l'Atelier du Vieux Presbytère de Lanvellec. Le conseil a demandé un

financement de 20% sur les 5 075 € HT de l'étude, soit 1 015 €.
Unanimité.

7- Décision d'ester en justice

Monsieur le Maire a donné connaissance au conseil de la requête en annulation présentée, par Me DEMAY de Guingamp pour Monsieur Michel CAMPIOLI, auprès du Tribunal Administratif de Rennes, contre la Commune de Trédrez-Locquémeau, dans le cadre d'un certificat d'urbanisme négatif, délivré le 1^{er} février 2017, pour une opération dans une zone humide à Woas Haleb.

Afin de défendre les intérêts de la Commune, le conseil a autorisé le Maire à ester en justice et a désigné le cabinet MARTIN AVOCATS de Rennes pour représenter la Commune dans cette affaire.

Unanimité.

8- Activités TAP à la rentrée

Alain FLAGEUL, Adjoint aux affaires scolaires, a rappelé que les activités TAP représentaient 24 h par semaine (dont 3 h de direction) pilotées par le personnel communal (6 personnes dont la directrice), par 2 ou 3 intervenants extérieurs et également par 2 ou 3 animateurs du SIVU Aod ar Brug.

Le décret du 28 juin 2017 permet une répartition des heures d'enseignement hebdomadaire sur 4 jours. Après consultation du conseil d'école, le conseil municipal décide de maintenir la semaine de 4 jours et demi. Un bilan sera fait pendant l'année 2017-2018.

Pour la prochaine rentrée, le Maire, ou son représentant, signeront les contrats et conventions à intervenir pour les activités TAP reconduites.

Unanimité.

9- Tirage au sort des jurés d'assises

Comme chaque année, le Maire a fait procéder au tirage au sort des jurés d'assises. Ont été désignés pour la liste préparatoire :

- Hervé OLLIVIER, domicilié à Kernevez
- Laurent TREMEL, domicilié hent Kinier
- Georges FER, domicilié 2 rue des pêcheurs.

10- Rapport annuel 2016 du SMITRED

Le Maire a présenté le rapport annuel 2016 du SMITRED et commenté certains éléments. Christian Le Normand a fait remarquer les résidus de plastique présents dans le compost issu des déchetteries qu'il a pu récupérer dans des champs près de chez lui. Joël LE JEUNE a proposé d'aller visiter l'usine de Pleumeur-Bodou afin de se rendre compte de la qualité du compost et de vérifier la source du plastique.

Le conseil a pris acte du rapport annuel 2016 du SMITRED qui lui avait été transmis pour information.

11- Questions diverses

* Esquisses de plans et listes de travaux ont été examinées pour le projet des vestiaires du terrain de foot et le projet de création d'allées de boules couvertes à Locquémeau (près de l'école). Les consultations d'architectes vont être lancées.

Unanimité.

* Accord pour un devis complémentaire (mulch) de l'entreprise MECO pour l'espace balançoire à Keravilin. Coût 780 € TTC.

* Enfin, la société SPM de Lanvollon ne pouvant honorer la proposition validée pour l'achat de deux radars pédagogiques (5 562 € TTC), le conseil a validé le devis présenté par la société ÉLAN CITÉ d'Orvault (5 080.80 € TTC).

Unanimité.

Séance levée à 22 h 30.

Compte-rendu rédigé par Patricia CADREN, secrétaire générale, le 13.07.2017